



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 OCTOBRE 2023 A 18 H

L'an deux mil vingt-trois, le 30 Octobre à 18 H, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr Luc-Henri JOLLY, Adjoint au Maire

Présents : Stéphanie TOLET, Romain LOPEZ, Valérie RAMANANJANAHARY, Michel MARECHAL, Nicole DEMIT, Lionel FEVRIER, Raphaël MAISSA, Caroline PARISET

Pouvoirs : Dominique CHAPPUIT à Luc-Henri JOLLY
Alain BORNIER à Stéphanie TOLET
Benoît KANY à Michel MARECHAL
Jean-Louis PARISET à Caroline PARISET

Absente : Chantal GARNY

Secrétaire de séance : Marylène VERGNAUD

Au début de ce conseil municipal, Monsieur JOLLY, Adjoint au Maire, qui préside la séance, a demandé de rajouter une délibération à l'ordre du jour de ce soir, à savoir :

- Enquête publique – Projet photovoltaïque Société BORALEX – Plaine de Nanges

L'Adjoint au Maire a présenté le compte rendu du dernier conseil municipal (25 septembre 2023) qui n'a pas été approuvé par l'opposition. Les autres membres présents n'ont fait aucun commentaire sur ce document qui été approuvé et signé.

Il a également été distribué une décision municipale prise le 19 octobre 2023 :

- N° 2023-08 – Adhésion à l'Association « les amis de la gendarmerie »

DELIBERATION N° 1 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DES ETABLISSEMENTS AQUATIQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND SENONAIS– ANNEE 2023-2024

Dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive et plus particulièrement de la natation, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS) met à disposition de l'école primaire de Rosoy, les bassins de natation et les vestiaires des établissements aquatiques. Les maîtres-nageurs sauveteurs agréés par l'Education Nationale participeront à l'encadrement pédagogique des classes.

Le Centre Nautique Pierre Toinot sera fréquenté par l'école de Rosoy durant la période scolaire 2023-2024, suivant le planning établi par le Conseiller pédagogique de circonscription de l'Education nationale.

Les dépenses seront calculées suivant le nombre d'heures d'utilisation effectives du Centre Nautique Pierre Toinot et/ou de la piscine Tournesol sur la base de 81 € par créneau horaire d'utilisation par classe avec intervention pédagogique et de 61 € par créneau horaire d'utilisation par classe sans intervention pédagogique. Le groupe classe s'entend pour un nombre maximum, à ne pas dépasser, de 35 élèves.

Cette convention sera signée.

14 Pour

DELIBERATION N° 2 – ADMISSION EN NON-VALEUR (BUDGET PRINCIPAL)

Il est décidé de prendre en compte une admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour le Budget Principal :

- 632.87 € (Article 6541 « créances admises en non-valeur »)
- 0.00 € (Article 6542 « créances éteintes »).

14 Pour

DELIBERATION N° 3 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Afin de pouvoir payer des factures, il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget principal de l'exercice 2023.

COMPTES DEPENSES - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
011	6042	PERI SCOLAIRE	+ 15 000.00 €
011	605	CTM ENTRETIEN	+ 12 000.00 €
011	60612	-	+ 8 000.00 €
011	615221	MAIRIE BUREAUX	+ 2 000.00 €
011	6156	-	+ 10 000.00 €
011	6188	-	+ 15 700.00 €
012	64131	CENTRE LOISIRS	+ 3 000.00 €
014	7392221	MAIRIE BUREAUX	+ 2 000.00 €
023	023	(Ordre)	- 50 000.00 €
65	65314	MAIRIE BUREAUX	+ 6 000.00 €
65	65748	-	+ 4 000.00 €
66	66111	MAIRIE BUREAUX	+ 10 000.00 €
66	6615	MAIRIE BUREAUX	+ 4 000.00 €

COMPTES RECETTES - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
70	7067	-	+ 30 000.00 €
73	73223	MAIRIE BUREAUX	+ 2 400.00 €
74	74788	-	+ 7 300.00 €
77	773	-	+ 2 000.00 €

COMPTES DEPENSES - INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
20	2051	OPNI	+ 6 000.00 €

COMPTES RECETTES - INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
021	021	OPFI (Ordre)	- 50 000.00 €

11 Pour – 3 Contre (Mme Caroline PARISET – Mr Jean-Louis PARISET et Mr Raphaël MAISSA)

DELIBERATION N° 4 – ENQUETE PUBLIQUE – PROJET PHOTOVOLTAIQUE SOCIETE BORALEX – PLAINE DE NANGES

L'Adjoint au Maire informe les élus qu'un dossier de permis de construire relatif à la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol et flottant au lieu-dit « Plaine de Nanges » sur les communes d'Etigny et de Rosoy, a été déposé en Mairie.

Il rappelle que, par délibération n° D210125-7 du 25 janvier 2021, le conseil avait autorisé la Maire à signer la convention avec la Société BORALEX, concernant un droit de passage et de tréfonds sur certaines portions de la voie communale.

Le Préfet de l'Yonne, par arrêté du 7 août 2023, soumet les demandes de permis de construire présentées par la Société BORALEX à enquête publique, qui se déroulera du lundi 25 septembre au 26 octobre 2023. L'avis d'enquête publique sur le site internet et affiché en mairie de Rosoy le 1^{er} septembre 2023 et les pièces du dossier sont disponibles dans les mairies d'Etigny et de Rosoy pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur a été présent en Mairie de Rosoy les lundi 25 septembre 2023 et jeudi 26 octobre 2023 de 14 H à 17 H pour recevoir personnellement les observations et propositions éventuelles du public.

Les élus des Communes d'Etigny et de Rosoy sont appelés à donner leur avis sur ce projet d'implantation d'un parc photovoltaïque dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de celle-ci.

Un avis favorable est émis par les membres présents sur les demandes de permis de construire présentées par la Société BORALEX, en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol et flottant au lieu-dit « Plaine de Nanges » sur les communes d'Etigny et de Rosoy.

14 Pour

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Mr MAISSA : Indique qu'il ne valide pas le compte rendu du conseil du 25 septembre 2023 car il ne retrace pas la réalité, des points abordés n'y figurant pas. Madame PARISSET approuve. C'est donc l'opposition qui ne valide pas ce document.

Mr JOLLY : Indique que deux commissions ont été créées : une sur la sécurité et une autre sur le tiers-lieu. Une seule personne s'est inscrite à la commission sécurité. Monsieur JOLLY précise que les membres du conseil municipal peuvent s'inscrire également.

Mr LOPEZ : Aborde le dossier portant sur l'effondrement de la grange sur la RN6. Le rapport d'expertise a été reconsulté par les adjoints au maire. Les travaux effectués pour sécuriser les lieux, découlent de ce rapport. Ce rapport d'expertise sera transmis à l'ensemble du conseil municipal. Stéphanie TOLET précise qu'une commune peut agir sur un domaine privé si la sécurité des administrés est en danger.

Mr MAISSA : Cite un article du CGCT qui indique qu'il n'est pas obligatoire de déposer sa liste des questions qui seront abordées lors d'une séance plusieurs jours avant le conseil. Monsieur JOLLY répond qu'il est plus facile pour les adjoints de préparer des réponses quand la liste est transmise en amont. Monsieur MAISSA indique qu'il continuera à poser directement ses questions en séance.

Mr FEVRIER : Demande si tous les opérateurs ont installé la fibre sur la Commune. Monsieur JOLLY précise que Bouygues commence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00

Fait à Rosoy, le 31 Octobre 2023



Mme Marylène VERGNAUD
Secrétaire de séance



Luc-Henri JOLLY
Adjoint au Maire